

BASSINS01



Bulletin d'information N° 1

COMMUNE DE BASSINS

Conseil communal
et Municipalité
Place de la Couronne 4
1269 Bassins
Tél.: 022 366 23 22
www.bassins.ch

Votation du 8 mars 2009



POUR L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE

Référendum: votez OUI le 8 mars

UN CHOIX POLITIQUE COHÉRENT

L'achat de la chaufferie à bois de la Piscine de Bassins SA est une chance pour notre Commune. Cette décision nous permettra de poursuivre notre politique de développement durable et d'être propriétaire d'une chaufferie adaptée à nos besoins, aux normes OPAir.

Sur le long terme, nous garantissons à la Commune la vente de son bois de forêt et aux habitants le maintien d'un taux d'imposition bas.

GARANTIR LA VALORISATION DE NOS FORÊTS

La concurrence entre les fournisseurs de bois d'énergie est vive. L'achat de la chaufferie nous assure que l'approvisionnement se fera avec nos propres ressources forestières. Pour le bien de nos finances et de la politique de développement durable initiée en 1987.

MAINTENIR LE TAUX D'IMPOSITION

Le jeu de la péréquation reste en notre faveur, à la condition que vous décidiez de faire cet investissement judicieux. Nous pouvons alors affirmer que l'impôt restera au taux actuel et qu'il pourrait même baisser dans le futur.

BON POUR LES FINANCES

Les finances de Bassins sont saines, la vente du bois de nos forêts est une importante source de revenu. Notre trésorerie permet, sans aucun souci financier, cet achat et son amortissement.

SIMPLIFIER LES RELATIONS ENTRE LA PISCINE ET LA COMMUNE

En 2011 une nouvelle piscine sera en service à Chésereux. Les entrées payantes de la piscine de Bassins baisseront probablement.

A l'heure actuelle, les comptes de la piscine sont équilibrés. Il est néanmoins tout à fait judicieux de séparer la production de chaleur, de l'exploitation. La chaufferie de la Piscine de Bassins SA fournit en énergie l'école et des bâtiments communaux. Cette séparation des rôles simplifiera la gestion de la piscine et apportera un revenu garanti à la Commune de Bassins.

PENSER AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Par respect pour les jeunes générations, il est de notre devoir d'affirmer, aujourd'hui, nos choix en matière de développement durable et de poursuivre notre route vers l'autonomie énergétique communale.

Une politique conseillée aux Communes par la Confédération

En décembre 2008, la Confédération informait la population du fantastique potentiel de l'énergie bois. Le gouvernement soutient le développement des chaufferies à bois dans les Communes. La politique énergétique de Bassins est en phase avec son temps.

Habitants de Bassins: pionniers de l'énergie renouvelable

Notre première chaufferie à bois date de 1987, Bassins fait partie des précurseurs en matière d'énergie propre. Chaque habitant peut être fier d'avoir soutenu ces projets. Voter oui au référendum, c'est poursuivre dans la voie du développement durable!



Bien-être et nature

BASSINS

Commune de Bassins • Place de la Couronne • 1269 Bassins

Dans votre intérêt financier,
votez OUI le 8 mars!

VOTEZ
OUI

au référendum communal du 8 mars



Informations du Conseil communal et de la Municipalité

Explications sur le référendum du 8 mars

OBJET DE LA VOTATION

Les concitoyennes et concitoyens de Bassins sont appelés, par voie de référendum, à infirmer ou confirmer une décision de leur Conseil communal. Après 4 mois de travail, le Conseil communal de Bassins a accepté l'achat de la chaufferie de la Piscine de Bassins SA pour un montant de CHF 660'000.- amendé et représentant une charge financière réelle de CHF 240'000.- pour les comptes communaux.

Les critères permettant de comprendre et d'analyser le dossier étaient les suivants.

ASPECTS POLITIQUES

La Commune de Bassins gère et doit mettre en vente annuellement une quantité de bois d'environ 6'000 m³ pour respecter le plan de gestion forestière. Il faut assurer le renouvellement et l'entretien de nos forêts. C'est une des notions de « développement durable ».

Le moyen d'approcher cet objectif consiste à rester maître de la ressource et de ses débouchés.

Il est impératif que la Commune gère toute la filière, de l'abattage de l'arbre jusqu'au produit fini.

L'achat de la chaufferie nous assure que son approvisionnement se fera avec nos propres ressources forestières.

ASPECTS TECHNIQUES

Le Conseil communal a posé toutes les questions techniques indispensables à la bonne compréhension du problème.

Les études prouvent que la chaufferie est:

- en excellent état
- suffisante pour raccorder un volume supplémentaire de 4'000 m³ aux normes Minergie (plus de 3 fois le volume de l'école Jean de la Fontaine)
- contrôlée 2 fois par année selon les normes OPAir.

Cette chaufferie est une pièce essentielle pour toute nouvelle connexion et l'agrandissement de notre réseau de chauffage à distance.

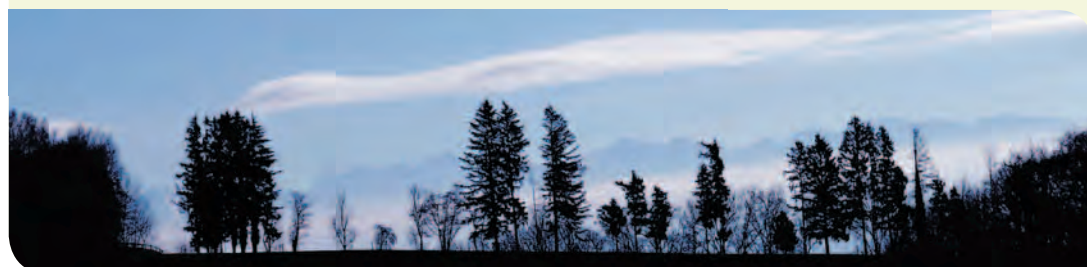
Aucune modification de la puissance de la chaudière n'est nécessaire. Les conduites à distance sont en parfait état.



ASPECTS FINANCIERS: LES HABITANTS GAGNENT CHF 90'000.-

La valeur neuve de l'installation complète était de CHF 740'000.- en 2005. Le montant du rachat, de la chaufferie et du réseau, est de CHF 660'000.-. Le financement de cet objet a été présenté et amendé en stipulant d'emprunter un montant de CHF 240'000.-, le reste provenant de la réserve communale. Par la vente d'énergie, la Commune peut amortir les CHF 240'000.- de charges, tout en garantissant au contribuable qu'il n'y aura aucune augmentation d'impôt liée à ce poste.

Sans entrer dans le détail de la péréquation vaudoise, cette dette de CHF 240'000.- est positive. Le canton ristourne à la Commune un point d'impôt pendant 3 ans, soit un montant estimé à ce jour d'environ CHF 90'000.-.



BASSINS02



Bulletin d'information N° 2

COMMUNE DE BASSINS

Conseil communal
et Municipalité
Place de la Couronne 4
1269 Bassins
Tél.: 022 366 23 22
www.bassins.ch

Votation du 8 mars 2009



SOUTENEZ LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Votez OUI au référendum communal!

OUI À LA POLITIQUE DU BON SENS

L'achat d'une chaufferie à bois renforce l'autonomie énergétique de Bassins. La séparation des rôles entre la Piscine de Bassins SA et la production d'énergie communale garantit, à long terme, des débouchés à notre patrimoine forestier.

Soutenez votre Conseil communal et votre Municipalité dans leur volonté d'investir pour un futur durable et le bien-être des habitants. Votez oui au référendum communal.

OUI POUR DES IMPÔTS ATTRACTIFS

La gestion financière de la Commune tient compte de la péréquation. Avec cet achat, Bassins conserve son niveau de 2008 et ceci, pour les trois années à venir. L'avantage pour les concitoyens est la garantie que le taux d'imposition restera stable, voire baissera en 2010.

OUI pour un avenir serein et constructif

Selon le rapport Xylon 2048, l'exploitation de nos forêts a un impact écologique positif jusqu'en 2025 et même au-delà. La valorisation de nos ressources forestières est importante, tant pour l'entretien du paysage que pour des questions financières.

OUI à une politique de développement cohérente

Année après année, votre Commune a soutenu le chauffage à bois et le rendement des forêts. Voter oui au référendum, c'est valider ses choix politiques et poursuivre dans la voie du développement durable.

OUI POUR NOTRE PATRIMOINE FORESTIER

La Commune possède un vaste patrimoine forestier. Être fournisseur de bois et propriétaire de chaufferies permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et de produire l'énergie avec nos propres ressources. Maîtriser l'entier de la chaîne de production est synonyme d'économie.

OUI POUR UNE COMMUNE ET UNE PISCINE FORTES

La piscine de Bassins est une réussite. Au vu de l'accroissement de la concurrence, il est important de séparer la production d'énergie de l'exploitation de la piscine.

C'est la voie de la sagesse que d'offrir les meilleures conditions cadres à la piscine pour affronter les vingt ans à venir.

La Commune, elle, a tout à gagner dans la gestion d'un bout à l'autre de la production d'énergie de chauffage.

OUI POUR DES FINANCES SAINES

Bassins possède un bon niveau de liquidités. Investir dans l'achat de la chaufferie à bois est positif pour la Commune, sur plusieurs plans:

- Péréquation positive
- Revenu forestier garanti
- Énergie de chauffage à prix stable

OUI POUR L'ÉNERGIE VERTE

Nous nous efforçons d'offrir des débouchés aux ressources forestières de la Commune. L'achat de la chaufferie est conforme à une politique de développement durable et respectueuse de l'environnement.



BASSINS

Commune de Bassins • Place de la Couronne • 1269 Bassins

Pour votre bien-être
et la nature,
votez OUI le 8 mars!

VOTEZ
OUI

au référendum communal du 8 mars



Pour les habitants, la piscine et la Commune de Bassins: **OUI à l'achat de la chaufferie à bois**

UNE PISCINE EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Le comité référendaire fait un amalgame entre la situation financière de la piscine et la Commune. La piscine est en bonne santé financière. Il a été démontré qu'elle avait effectué des amortissements supérieurs à la planification.

A la place d'amortir CHF 1'200'000.- sur 20 ans (CHF 60'000.- par année) pour les installations techniques, il a été procédé à un remboursement de CHF 650'000.- depuis l'ouverture de la piscine en 2004. Soit une réduction par deux de la durée de l'amortissement des installations techniques !

POURQUOI UN TEL AMORTISSEMENT ?

Les entrées encaissées permettaient de procéder à cet amortissement. Ceci en prévision de la construction de la piscine de Chésereux et de son ouverture en 2011. Il est impératif pour le bien de notre piscine de diminuer ses charges d'exploitation afin de supporter financièrement la diminution d'entrées engendrée par l'ouverture d'un autre bassin dans la région. La Commune ne peut que se réjouir de cette situation.

LA PISCINE A LE SOUTIEN DES COMMUNES AVOISINANTES

Les conventions établies entre la Piscine de Bassins SA, les Communes avoisinantes, les clubs sportifs et le scolaire devaient être renégociées.

Par rapport à notre situation d'appel de 2004, la Piscine de Bassins SA s'est basée sur des chiffres pessimistes, afin d'anticiper l'avenir et de demander une augmentation des aides et tarifs.

Les Communes ont accepté de doubler leurs participations financières.

A QUI PROFITE L'ACHAT DE LA CHAUFFERIE ?

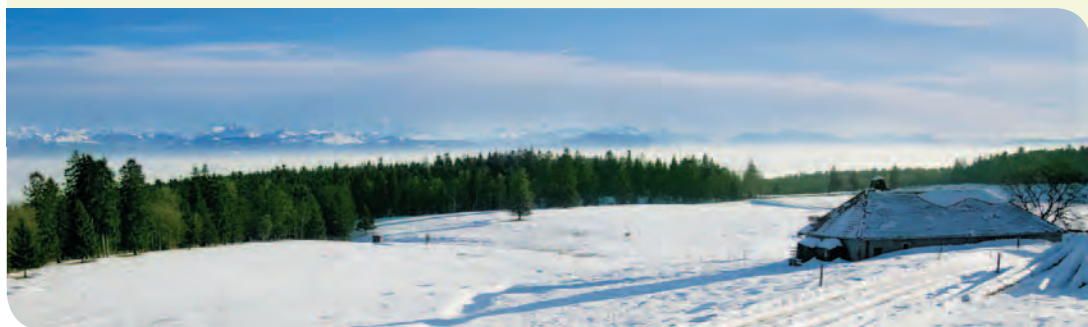
La fourniture d'énergie de chauffage par la piscine à la Commune, n'est pas profitable aux contribuables Bachenards. Il faut inverser les rôles en votant oui au référendum.

L'achat de la chaufferie favorise le rendement de nos forêts et profite aux habitants de Bassins.

L'ACHAT DE LA CHAUFFERIE, NÉCESSAIRE À LA POLITIQUE FORESTIÈRE COMMUNALE

La situation économique de la Commune permet l'achat de cette chaufferie et de le faire sans conséquence financière pour les habitants de Bassins, bien au contraire! Nous avons les liquidités nécessaires à ce financement et cela nous permet de profiter de la péréquation vaudoise. En créant cette dette dans la gestion liée au thème forestier, votre Commune reçoit un montant évalué à CHF 90'000.- de la péréquation vaudoise, soit 3 points d'impôts.

Dans votre intérêt financier et pour l'avenir de la Commune de Bassins, votez OUI au référendum du 8 mars 2009 !



BASSINS03



Bulletin d'information N° 3

COMMUNE DE BASSINS

Conseil communal
et Municipalité
Place de la Couronne 4
1269 Bassins
Tél.: 022 366 23 22
www.bassins.ch

Votation du 8 mars 2009



VOTATION DU 8 MARS 2009 – INFORMATIONS AUX CITOYENS

Votez OUI et profitez de la péréquation vaudoise

LES EFFETS DE LA PÉREQUATION VAUDOISE

La péréquation est un mécanisme de solidarité entre les Communes pauvres et riches. Les charges et investissements communaux sont pris en compte dans le calcul. Une Commune qui investit dans son infrastructure sera moins, ou pas, sollicitée par le fond de péréquation intercommunal. Elle pourrait même recevoir une contribution du fond. Selon nos estimations, si vous votez OUI le 8 mars, Bassins recevra CHF 90000.-. Pour le concitoyen, c'est tout simplement moins d'impôts à payer chaque mois!

CONFIEZ LA PRODUCTION D'ÉNERGIE AUX SERVICES INDUSTRIELS

Nos forestiers et employés communaux sont dévoués à l'approvisionnement, la production et la distribution d'énergie. L'achat de la chaufferie de la Piscine de Bassins SA permettra de centraliser, auprès d'un seul interlocuteur, la gestion du chauffage à distance. C'est une question de bon sens que d'acheter la chaufferie et de confier sa bonne gestion aux services industriels communaux.



UNE CHAUFFERIE PUISSANTE ET ADAPTÉE

En 2008, la chaufferie a consommé environ 1360 m³ de bois local et renouvelable. Il aurait fallu quelques 77000 litres de mazout pour ce résultat. Sa réserve de puissance permet encore de chauffer 4000 m³ de bâtiments! Son réseau de chauffage à distance est stratégique, son emplacement géographique est essentiel pour tous nouveaux raccordements.

LA CHAUFFERIE A UN BUDGET D'EXPLOITATION

L'achat de la chaufferie est associé à un plan financier établi sur 7 ans. Sa bonne gestion sera confiée aux services industriels et forestiers.

EFFET DE LA PÉRÉQUATION VAUDOISE

Avant l'achat de la chaufferie
le Bachenard payait Fr. 9.–

A l'achat de la chaufferie,
on lui ristourne Fr. 10.–



Pour vos finances, votez OUI le 8 mars

Un investissement judicieux et avantageux pour le concitoyen:

Achetons au bon moment une chaufferie stratégique

LES CONTRIBUABLES SERONT GAGNANTS

L'achat de la chaufferie est une dépense judicieuse et avantageuse pour le contribuable. La production d'énergie de chauffage par la Commune profite à tous les habitants. Actuellement, les citoyens de Bassins paient le chauffage de l'école et des bâtiments communaux, au tarif fixé par la Piscine de Bassins SA.

Il est plus économique et rationnel de confier aux services industriels de Bassins la gestion de l'énergie. Elle sera produite à un meilleur prix. De surcroît, en faisant cet achat, les contribuables profiteront de l'effet positif de la péréquation vaudoise pour un montant estimé à CHF 90000.–.

LA CHAUFFERIE N'APPARTIEN PAS À LA COMMUNE

Être actionnaire d'une société anonyme (Piscine de Bassins SA) ne veut pas dire être décisionnaire et propriétaire. Tous choix stratégiques nécessitent l'accord des autres actionnaires. Une Commune forestière n'a pas les mêmes intérêts qu'un partenaire privé. Il est donc

nécessaire de séparer les rôles et d'acheter une chaufferie, en parfait état, avec un fort potentiel de développement.

PLATTETS-PISCINE, COMPARONS CE QUI EST COMPARABLE!

L'argument du coût plus élevé pour une puissance plus faible en comparaison à la nouvelle chaufferie des Plattets n'est pas pertinent. Les frais de génie civil sont incomparables entre une installation hors sol et une installation entièrement enterrée.

L'ÉNERGIE, L'AFFAIRE DES SERVICES INDUSTRIELS

Ce n'est pas la vocation d'une société anonyme (SA), exploitant une piscine et ses activités aquatiques, de s'occuper de la production et de la vente d'énergie. La transformation du bois en énergie est la tâche des services industriels et forestiers communaux. Ils seraient ainsi garants, pour toujours, de la pérennité des installations et de leur approvisionnement en bois indigène et écologique. **L'achat de la chaufferie est bénéfique pour tous les citoyens de Bassins.**

USAGES EN MATIÈRE DE VOTATIONS

QUI FIXE LA DATE DE LA VOTATION?

Selon la loi, la votation sur un référendum doit s'effectuer dans les deux mois après son dépôt. La Préfecture est en charge de l'arrêté de convocation de la population. C'est elle qui fixe la date de la votation.

QUI PRÉPARE LES DOCUMENTS POUR LA VOTATION?

La Commune à la charge de l'organisation d'une votation communale. Le canton a édité des normes au niveau du format des documents à remettre aux votants. Le matériel de vote doit être neutre dans les explications et avoir les mêmes règles typographiques pour les deux parties. Ceci afin de ne pas influencer le citoyen par l'utilisation de caractères plus gros, ou plus petits, par l'une ou l'autre des parties.

